

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 24 juin 2021

OBJET :

GRDF

Montant de la Redevance
d'Occupation du Domaine
Public (RODP) par les
ouvrages des réseaux
publics de distribution de
gaz

2021

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 30 juin 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/388

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Eugène Coudre, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusées : Madame Carla GRECO, Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Monsieur Julien WHYTE, Conseiller délégué à l'entretien des bâtiments expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur Julien WHYTE donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus selon le mode de calcul suivant : $(0,035 \times L_n) + 100 \times \text{Coefn}$;

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal et de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;
- Que selon le décret 2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la Commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal ;
Entendu cet exposé ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé électroniquement par : Sylvain
SARAGOSA
Date de signature : 06/07/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le
maire de la commune de
Chaumontel